

Compte-rendu de réunion du Conseil Municipal du 08 février 2010

Convocations du 27 janvier 2010

Présents : Alain Lambert, Daniel Duclosson, Dominique Rey, Jocelyne Artéro, Frédéric Merlet, Valérie Nguyen, Nathalie Mortier, Philippe Guichard, Denis Vuailat.

Absents excusés : Philippe Girod qui donne pouvoir à Alain Lambert, Mathilde Millet

Secrétaire élue : Valérie Nguyen

I Approbation du compte-rendu du 7 décembre 2009

Le compte rendu de la précédente réunion n'appelant aucune observation particulière est adopté à l'unanimité des membres présents.

II - Comptes de gestion et comptes administratifs 2009

Monsieur le Maire ne participe pas aux débats sur les comptes administratifs.

Le conseil réuni sous la présidence de Mr Daniel Duclosson, premier adjoint, prend connaissance des comptes administratifs dressés par le Maire et des comptes de gestion établis par le percepteur de Seyssel

La balance générale s'établit comme suit :

Compte administratif principal		
Section de fonctionnement	Dépenses	Recettes
Résultats reportés de 2008		55 000
Opérations de l'exercice	468 031.66	599 169.05
Totaux	468 031.66	654 169.05
Excédent de clôture		186 137.39
Section d'investissement		
Résultats reportés de 2008	45 839.35	176 353.92
Opérations de l'exercice	134 496.43	715 705.17
Reste à réaliser	586 941.48	
Totaux	767 277.26	892 059.09
Excédent de clôture		124 781.83

Compte annexe pour le Budget de l'eau		
Section d'exploitation	Dépenses	Recettes
Résultats reportés de 2008	3 579.40	
Opérations de l'exercice	62 289.55	87 518.85
Totaux	65 868.95	
Excédent de clôture		21 649.90
Section d'investissement		
Résultats reportés de 2008		3 874.66
Opérations de l'exercice	23 027.59	7 009.63
Totaux	23 027.59	10 884.29
Déficit de clôture	12 143.30	

Après avoir délibéré le conseil municipal approuve les comptes administratifs et les comptes de gestion du perception pour l'exercice 2009.

III - Compte administratif et compte de gestion du C.C.A.S.

Madame Artéro, adjointe au maire, informe le conseil que suite à la réunion du C.C.A.S du 5 février le compte administratif du comité est excédentaire de 103.96 € dont détail ci-dessous :

Compte annexe pour le C.C.A.S.		
Section de fonctionnement	Dépenses	Recettes
Résultats reportés de 2008		2 890.04
Opérations de l'exercice	10 498.38	7 712.30
Totaux	10 498.38	10 602.34
Excédent de clôture		103.96

Elle explique aux membres de l'assemblée que plusieurs points ont été discutés avec les membres du CCAS lors de la réunion du 05 février 2010, notamment au sujet de l'âge requis pour bénéficier des avantages offerts par la commune.

Le CCAS a envisagé, que progressivement, à partir du 1^{er} janvier 2010, les changements suivants soient appliqués :

- ✓ *Il faudrait avoir atteint 65 ans et non plus 60 ans pour participer au repas et au voyage et 70 ans au lieu de 65 ans pour bénéficier du colis de Noël.*

En effet avec l'augmentation significative de la population et l'espérance de vie qui s'est considérablement allongée la charge financière communale augmente d'année en année.

- ✓ *Néanmoins les personnes n'ayant pas 65 ans ou 70 ans bénéficiant déjà des prestations conserveront leurs acquis.*
- ✓ *Désormais une participation financière, pour le repas des anciens et pour le déjeuner du voyage annuel, sera demandé au conjoint(e) s'il n'a pas l'âge requis. Le Comité propose que leurs conjoints(es) ainsi que ceux(celles) des conseillers municipaux participent également en payant leur repas.*

Entendu cet exposé le conseil municipal entérine les décisions du C.C.A.S. de changer l'âge minimum pour bénéficier des avantages de la commune et accepte la participation des conjoints.

Monsieur Lambert arrive au sein du conseil et présente, au nom de la municipalité, ses condoléances à Mathilde Millet suite au décès de sa belle-mère.

IV - Indemnité forfaitaire à l'agent recenseur

Le recensement de la population de Saint Germain sur Rhône se déroulera du 21 janvier au 20 février 2010.

Le Maire explique au conseil que l'INSEE rémunère l'agent recenseur sur la base d'un forfait mais que ce travail en milieu rural nécessite de nombreux déplacements dans les hameaux compte tenu d'une population travaillant à l'extérieur et de ce fait joignable le soir ou les week end.

Le conseil décide d'allouer à Mme Cattin une indemnité forfaitaire de 800 euros en supplément de la dotation de l'INSEE

V - A.T.E.S.A.T. :

Vu la convention signée en 2007 avec les services de l'Etat permettant de bénéficier de l'ATESAT (Assistance Technique fournie par l'Etat aux collectivités pour des raisons de Solidarité et d'Aménagement du Territoire). Considérant qu'il serait intéressant pour la commune de continuer à bénéficier des services de cette administration, le maire en rappelle les missions :

⇨ Missions de base :

Dans les domaines de l'aménagement et de l'habitat

Conseil sur la faisabilité d'un projet ainsi que sur les procédures et démarches à suivre pour le réaliser,

Dans le domaine de la voirie :

☞ *assistance à la gestion de la voirie et de la circulation*

☞ *assistance, pour l'entretien et les réparations de la voirie, à la programmation des travaux, à la conduite des études, à la passation des marchés de travaux et à la direction des contrats de travaux,*

☞ *assistance à la conduite des études relatives à l'entretien des ouvrages d'art intéressant la voirie ou liés à son exploitation,*

☞ *assistance à la définition des compétences à transférer à un groupement de communes.*

☞ Missions complémentaires éventuelles :

☞ *Assistance à l'établissement d'un diagnostic de sécurité routière,*

☞ *Assistance à l'élaboration de programmes d'investissement de la voirie,*

☞ *Gestion du tableau de classement de la voirie*

☞ *Etudes et direction des travaux de modernisation de la voirie dont le coût unitaire prévisionnel n'excède pas 30 000 € (hors TVA) et dont le montant cumulé n'excède pas 90 000 € (hors TVA) sur l'année.*

Monsieur le Maire indique enfin que l'ATESAT fait l'objet d'une rémunération forfaitaire annuelle définie conformément à l'arrêté du 27 décembre 2002 et qu'un abattement sur le montant de la prestation est applicable aux communes ayant transféré au moins un des domaines voirie, aménagement et habitat à un groupement de communes.

Considérant l'intérêt pour la commune de pouvoir disposer de l'assistance technique de la direction départementale des territoires de la Haute-Savoie, au titre de l'ATESAT, le conseil municipal décide de continuer à bénéficier de l'ATESAT

⇒ *pour la mission de base telle que définie ci-dessus pour un coût de 0.75 € par habitant*

⇒ *pour la mission complémentaire « Assistance à l'établissement d'un diagnostic de sécurité routière » au coût forfaitaire annuel de 5% du coût de la mission de base.*

Approuve le projet de convention à intervenir avec l'Etat (Préfecture de la Haute-Savoie - direction départementale des territoires) pour l'exercice de ces missions pour **une durée d'un an, renouvelable deux fois par tacite reconduction** dès lors que la commune continue de réunir les conditions nécessaires.

Autorise le Maire à signer la convention pour l'Assistance Technique fournie par l'Etat pour des raisons de Solidarité et d'Aménagement du Territoire qui prendra **effet le 1^{er} avril 2010.**

IV - Tour de rôle pour les élections régionales :

Les élections régionales doivent se dérouler les dimanches 14 et 21 mars 2010, le conseil municipal décide du tour de rôle pour ces deux dates.

V - Travaux de réaménagement du bâtiment Mairie-école :

Le Maire informe le conseil qu'à ce jour tous les lots ont été consultés sur Internet et que 145 dossiers ont été retirés. Les offres doivent être remises pour le 12 février 12 heures délai de rigueur. Une commission siègera le 12 février à 15 h30 en

présence du Maître d'œuvre, de l'économiste et du B.E.T. Fluide pour ouverture des plis et vérification des documents joints. Puis les membres de la commission se réuniront à nouveau le 19 février à 15 h 30 pour choisir les entreprises.

Nous espérons le commencement des travaux pour début avril 2010.

VI - Taxe professionnelle :

Informations : la suppression de la taxe professionnelle sera effective le 1^{er} janvier 2010. Elle devrait avoir pour effet une relance des investissements et des créations d'emplois dans le secteur privé. C'est aussi l'occasion d'asseoir les ressources fiscales des collectivités territoriales sur une base plus moderne. Les collectivités territoriales bénéficieront de la nouvelle contribution économique territoriale et de nouvelles ressources fiscales, qui consolideront le lien fiscal entre territoires et entreprises tout en préservant la solidarité entre collectivités.

Les nouvelles ressources des communes :

- la cotisation foncière des entreprises (CFE) actuelle part foncière de la TP
- 26.5 % de la cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises (CVAE)
- la part départementale de la taxe d'habitation
- la part départementale de taxe foncière sur les propriétés non bâties
- la taxe sur les surfaces commerciales (TASCOM)
- 50 % de l'IFER (Imposition Forfaitaire sur les Entreprises de Réseaux) sur les hydroliennes, les centrales électriques et les installations photovoltaïques et hydrauliques, 2/3 de l'IFER sur les antennes relais, 100% ou 30% de l'IFER sur les éoliennes terrestres (selon qu'il existe ou non un EPCI à fiscalité propre) et la totalité de l'IFER sur les transformateurs électriques.

Par ailleurs les communes continueront à percevoir

- la part communale de la taxe d'habitation
- sa part de taxe foncière sur les propriétés bâties
- sa part de taxe foncière sur les propriétés non bâties
- ses autres recettes fiscales (TEOM - taxe d'enlèvement des ordures ménagères, Imposition forfaitaire sur les pylônes etc...)

VII - Extension des réseaux sur la propriété des consorts VERNE :

La Loi SRU oblige les communes à effectuer la viabilité des parcelles. En ce qui concerne la parcelle des consorts Verne à Cusins, le montant du devis pour l'alimentation électrique s'élève à 5973.89 € HT.

Cette somme sera répartie de la façon suivante :

part raccordement du demandeur : 1247.96 € HT
part raccordement de la commune : 2 450.64 € HT
part raccordement de ESS : 2 275.29 € HT
Somme à payer pour raccordement au réseau France télécom : 4 792.63 € HT

La commune profitera de l'ouverture de la chaussée pour faire poser un fourreau diamètre 63 et cablette en cuivre dans la perspective d'un futur éclairage public. Une demande écrite pour des travaux supplémentaires a été adressée à Energie et Services de Seyssel.

VIII - Déménagement mairie :

La mairie s'installera dans le préau couvert pour la durée des travaux à partir de la mi avril.

IX - S.I.V.U :

Monsieur Rey donne, pour information, le montant des travaux de construction du groupe scolaire du regroupement pédagogique qui s'élève, maîtrise d'œuvre comprise à 3 379 029.15 € TTC (Subventions accordées à déduire : 669 250 € plus le FCTVA 497 857 € soit : 1 167 107 €)

Un coût supplémentaire pour le chauffage et une prévision en investissement pour traçage de jeux et du matériel supplémentaire etc... est à prévoir.

Centre de loisirs, association CALLY NANT :

Lors de l'Assemblée générale de l'association, Monsieur Lambert a rappelé que 25 % du budget communal était déjà consacré aux investissements et que les dépenses de fonctionnement doivent être calculées au plus juste.

X - Office National des Forêts :

Monsieur Prévost, garde forestier, présente un devis pour des travaux de maintenance :

Entretien des limites comprenant la réouverture de layons et peinture des liserés, placards, bornes et repères pour une somme HT de 2700 €

Des travaux d'exploitation comprenant une éclaircie de plantation résineuse, des travaux de remise en état des chemins suite à l'exploitation pour une somme de HT 6900 €

Monsieur Lambert rappelle un courrier du 22 octobre 2009 précisant à l'ONF l'accord du conseil (vote à main levée) pour un éclaircissement des parcelles à condition d'avoir obtenu les subventions de la région (dossiers de demande élaborés par l'ONF).

Une réunion est prévue le 1^{er} mars entre Messieurs Lambert, Girod, Duclosson et l'ONF

XI - Vote des taux :

La réforme de la taxe professionnelle va modifier les ressources des communes. Pour 2010 les communes bénéficieront d'une compensation totale appelée « *compensation relais* » Considérant que nous ne disposons pas suffisamment d'informations, le maire propose de s'accorder une année d'observation et de ne pas augmenter les taux des taxes cette année. Le conseil donne son accord.

Informations et questions diverses :

Comité des fêtes :

Le Maire adresse ses félicitations au comité des fêtes reconstitué, composé de 14 nouveaux bénévoles. Il souhaite que la population se mobilise et participe plus massivement aux manifestations organisées tout au long de l'année pour encourager les nouveaux membres dans leurs actions.

Quelques dates à retenir communiquées par le comité des fêtes:

Repas de la commune : *dimanche 11 avril*
Fête au village : *samedi 5 juin*
Cross de la Semine : *dimanche 31 octobre*

Jardins de la Haute-Savoie :

En coordination avec la Communauté de Communes, une réunion de mise au point avec l'ensemble des communes du plateau de la Semine est prévue le 17 mars à 19 heures au Foyer rural à Eloise.

Enquête publique C.N.R. :

Le dossier de consultation des opérations des chasses du Haut-Rhône du barrage suisse de Verbois et des opérations d'accompagnement en territoire français est à la disposition du public pour la période du 1^{er} au 26 février. Un registre est à la disposition des personnes désirant faire part de leurs doléances.

Le Maire,
Alain LAMBERT